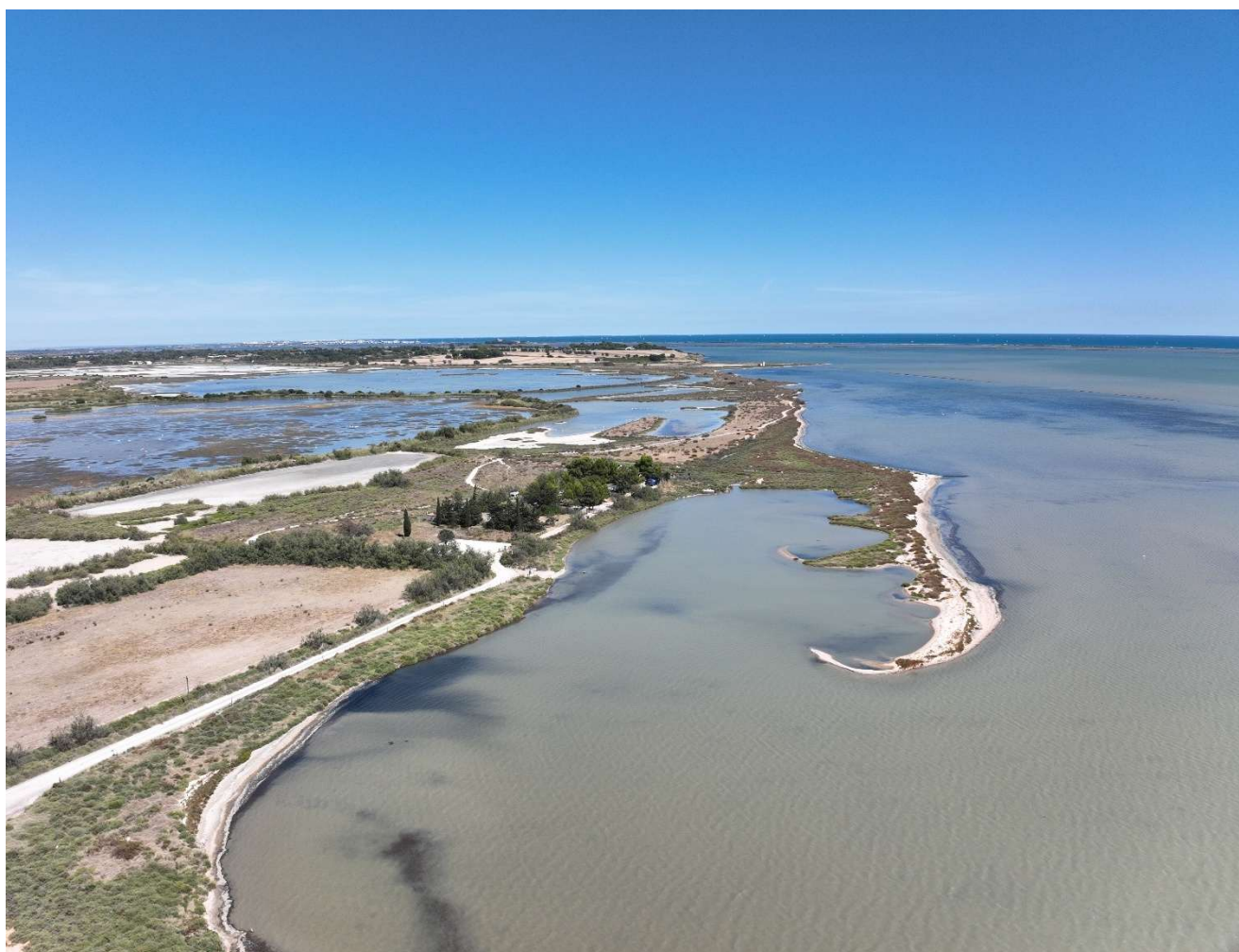




Mise en œuvre du DOCOB des sites Natura 2000  
« Etangs palavasiens » ZSC FR9101410  
« Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol » ZPS FR 9110042

**RAPPORT D'ACTIVITE 2024**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024**



# SOMMAIRE

1. Les sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol ».....	1
1.1. Rappels .....	1
1.2. Les enjeux écologiques des sites .....	2
1.3. Le Document d'Objectifs des sites « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol .....	2
2. Programmation financière du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 .....	4
2.1. Le financement de l'animation.....	4
2.2. Le prévisionnel 2024.....	4
3. Programme d'animation 2024.....	5
3.1. La répartition du temps de travail 2024.....	5
3.2. Mise en œuvre des actions contractuelles du DOCOB et actions non contractuelles.....	5
3.2.1. Les mesures Agro-environnementales et Climatiques – MAEC .....	5
3.2.2. Les contrats Natura 2000 non agricoles, non forestiers .....	6
3.2.3. Les Chartes Natura 2000 .....	6
3.2.4. Les actions non contractuelles .....	7
3.3. Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation ..	8
3.3.1. Informer et sensibiliser les publics préalablement ciblés .....	8
3.3.2. Autres actions d'information, de communication et d'échanges.....	11
3.3.3. Participation à la vie du réseau Natura 2000 .....	12
4. Suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs .....	12
5. Mise à jour du Document d'Objectifs.....	13
5.1. Mise à jour de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire.....	14
5.2. Mise à jour des données espèces animales .....	14
5.3. Mise à jour du diagnostic socioéconomique.....	14
6. Veille environnementale.....	14
6.1. Informations et conseils aux acteurs pour une bonne prise en compte des enjeux.....	15
6.2. Evaluations des incidences .....	16
6.3. Veille environnementale .....	18
7. Relations avec les services de l'Etat.....	19
8. Suivis et études .....	20
8.1. Suivis physico-chimiques des lagunes .....	20
8.2. Autres suivis et études .....	20

# 1. Les sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et Etang de l'Estagnol »

## 1.1. Rappels

Les sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol » s'étendent sur 6 600 hectares et sont composés :

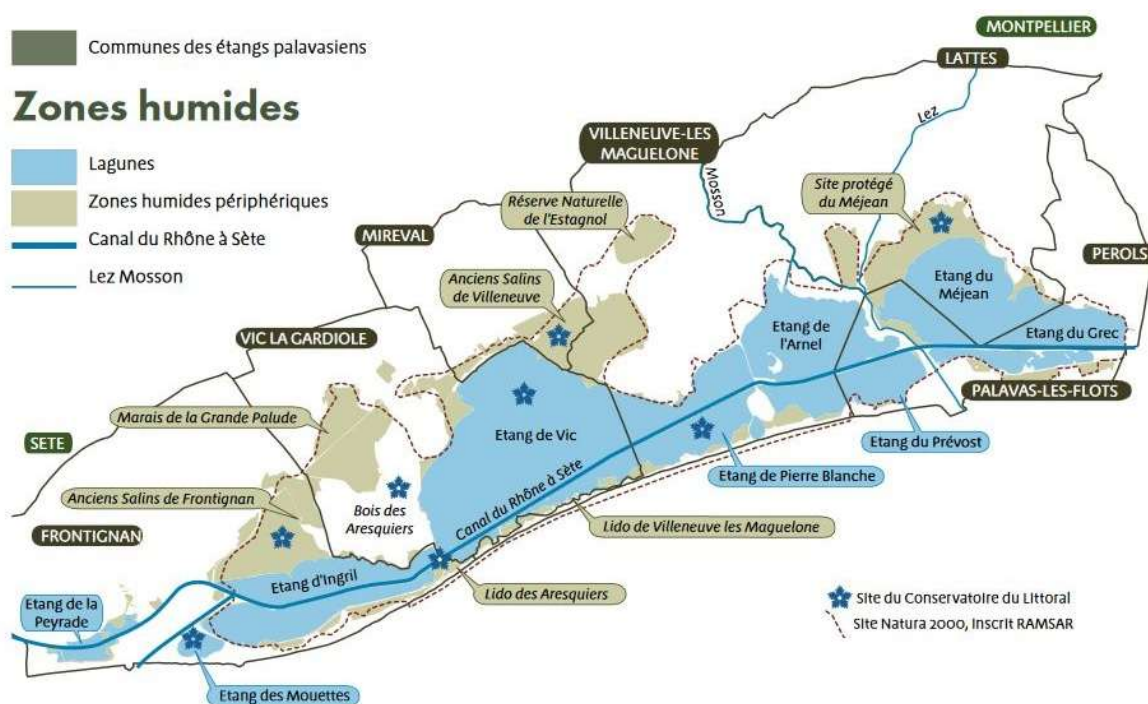
- de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9101410 « Etang palavasiens », désignée au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore »,
- de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR9110042 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol », désignée au titre de la Directive « Oiseaux ».

**Les nouveaux périmètres définis lors de la validation du DOCOB en octobre 2009, ont, tous les deux, été validés par l'Union Européenne et le Ministère de l'écologie et sont donc les périmètres officiels en vigueur.**

Sept communes sont concernées par les sites Natura 2000 des étangs palavasiens, 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et 2 Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) et le Syndicat du Bassin du Lez (EPTB Lez).

Communes	EPCI
Palavas-les-Flots	Pays de l'Or agglomération (POA)
Pérols	Montpellier Méditerranée Métropole (3M)
Lattes	
Villeneuve-lès-Maguelone	
Mireval	Sète Agglopolè Méditerranée (SAM)
Vic-la-Gardiole	
Frontignan	

Collectivités et groupements de collectivités des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »



## 1.2. Les enjeux écologiques des sites

Les diagnostics écologiques réalisés dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs entre 2007 et 2009 ont mis en évidence :

- **20 habitats naturels d'Intérêt Communautaire**, dont 4 prioritaires que sont les lagunes côtières, les steppes salées méditerranéennes, les mares temporaires méditerranéennes et les marais calcaires à *Cladium mariscus*,
- **52 espèces végétales remarquables** dont 24 protégées,
- **52 espèces d'oiseaux** dont 11 remarquables.



*Lagune côtière*



*Roselière – habitat d'oiseaux*



*Sterne naine*



*Héron pourpré*

## 1.3. Le Document d'Objectifs des sites « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol »

Le Documents d'Objectifs **commun aux 2 sites Natura 2000**, a été :

- élaboré entre 2007 et 2009,
- validé à l'unanimité le 12 octobre 2009 par le Comité de pilotage,
- approuvé par Arrêté Préfectoral le 3 décembre 2009.

Pour rappel, le Document d'Objectifs propose **7 objectifs de conservation** qui ont tous le même niveau de priorité :

1. Maintien et/ou restauration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
2. Amélioration de la qualité des eaux des lagunes et des zones humides périphériques
3. Amélioration du fonctionnement des réseaux hydrauliques
4. Maintien à long terme des activités professionnelles et traditionnelles
5. Gestion des usages en adéquation avec les enjeux de conservation
6. Sensibilisation et formation des acteurs
7. Animation et mise en œuvre du Document d'Objectifs

Ces objectifs de conservation ont été déclinés en **32 actions, réparties en 5 grandes thématiques** qui sont :

- 15 actions en faveur des habitats naturels et des espèces,
- 7 actions liées à la qualité des eaux et à la gestion hydraulique des lagunes et des zones humides périphériques,
- 4 actions pour l'intégration et le maintien des activités humaines,
- 3 actions concernant les études et suivis à mettre en œuvre,
- 3 actions concernant l'animation et la communication.

### **L'élaboration et l'animation du DOCOB des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens » ZSC et « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol » ZPS**

Le Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (Siel), en charge de l'élaboration du DOCOB, a également été désigné structure animatrice par le comité de pilotage le 12 octobre 2009. De fin octobre 2009 jusqu'au 31 décembre 2018, le Siel a assuré la mise en œuvre, le suivi du programme d'actions du Documents d'Objectifs et a procédé à son évaluation (Cf. tableau récapitulatif ci-dessous).

Suite au transfert de compétences relatives à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) aux agglomérations et métropole du territoire, le Siel a été dissout le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Lors du dernier comité de pilotage organisé par le Siel, le 8 novembre 2018, le Syndicat du bassin du Lez (EPTB Lez – EPTB Lez) a été désigné nouvelle structure animatrice des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 3 ans.

Afin d'assurer cette nouvelle mission d'animation de la mise en œuvre du DOCOB, Mme Julie Penouilh a été recrutée comme chargée de mission Natura 2000 au sein de l'EPTB LEZ le 13 mai 2019, poste qu'elle a occupé jusqu'au 19 janvier 2021.

Depuis le 15 mars 2021, une nouvelle chargée de mission, Mme Sandrine Navarre, lui succède.

Phase du DOCOB	Période	Structure porteuse
Elaboration du DOCOB	2007-2009	Siel
Validation du DOCOB	12 octobre 2009	Siel
Animation du DOCOB	2009 - 2018	Siel
Animation du DOCOB	2019 - 2021	EPTB Lez
Animation du DOCOB	2022 - 2024	EPTB Lez

*Tableau récapitulatif de l'élaboration et de l'animation du DOCOB depuis 2007*

## 2. Programmation financière du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

### 2.1. Le financement de l'animation

L'EPTB Lez, structure animatrice du DOCOB sur le territoire, est chargé d'établir un rapport annuel de son activité. Le présent document constitue **ce rapport pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.**

Pour la mise en œuvre et l'animation du DOCOB sur cette période, l'EPTB Lez dispose d'une enveloppe budgétaire totale de **55 645,32 € TTC.**

Ce budget assure le financement :

- du **poste de chargée de mission Natura 2000 à temps plein**, occupé par Sandrine Navarre,
- les **prestations de service** qui ont concernées l'achat de droits d'auteur de dessins pour l'actualisation de documents de communication,
- les **frais de déplacement et de gestion** nécessaires à la réalisation des missions.

Répartition du budget pour les sites Natura 2000 des étangs palavasiens :

Financeurs	Montant (€)	Taux
UE – Fonds FEADER*	44 516,25	80 %
Région Occitanie	11 129,07	20 %
<b>Total</b>	<b>55 645,32</b>	<b>100 %</b>

Axes de travail	Montant global de l'action € TTC
Animation et mise en œuvre du DOCOB Natura 2000	43 871,10
Coûts indirects / Frais de structure	8 774,22
Prestations de services	3 000,00
<b>Total</b>	<b>55 645,32</b>

### 2.2. Le prévisionnel 2024

Le programme prévisionnel 2024 prévoyait les actions suivantes :

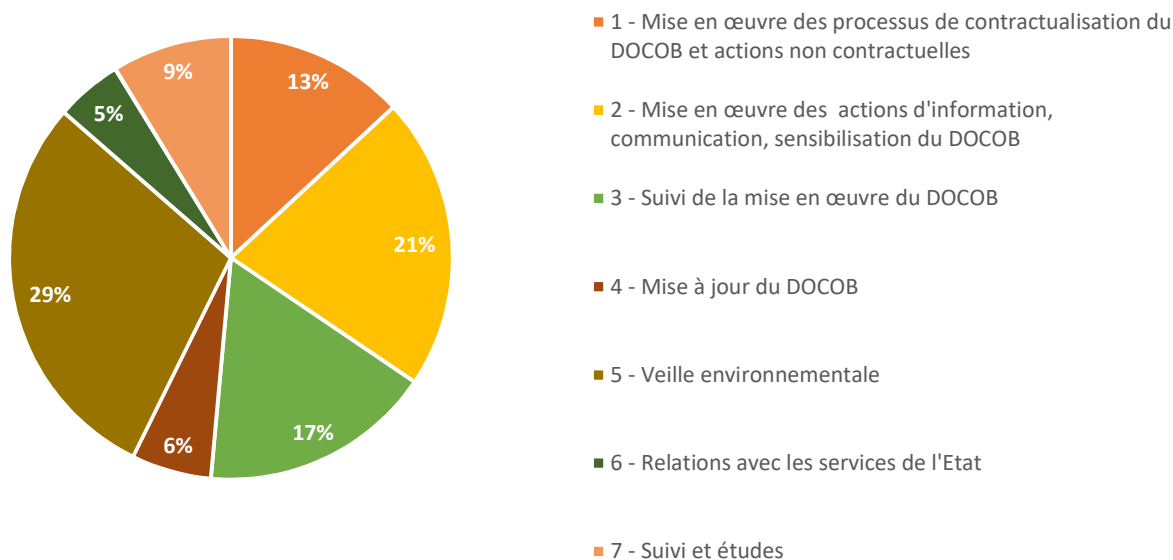
- La mise en œuvre des processus de contractualisation du DOCOB
- La mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation
- Le suivi de la mise en œuvre du DOCOB
- La mise à jour du DOCOB
- La veille environnementale
- Le suivi et études
- Les relations avec l'autorité administrative (Région et DDTM) et la présidence du COPIL

### 3. Programme d'animation 2024

#### 3.1. La répartition du temps de travail 2024

Au total 1607 h ont été réalisées selon la répartition suivante :

Temps d'animation du 1er janvier au 31 décembre 2024



#### 3.2. Mise en œuvre des actions contractuelles du DOCOB et actions non contractuelles

*Temps d'animation : 27 jours - 211 heures - 13 %*

##### 3.2.1 Les mesures Agro-environnementale et Climatiques – MAEC

En 2023, l'EPTB Lez avait déposé puis retiré un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC). Il n'y a donc pas eu de Mesures Agroenvironnementales et Climatiques mises en œuvre par les exploitants agricoles sur les sites des étangs palavasiens en 2024.

##### Informations relatives aux surfaces agricoles sur le site Ramsar « Etangs palavasiens »

Les sites Natura 2000 des étangs palavasiens sont totalement inclus dans le site Ramsar « Etangs palavasiens », label qui reconnaît l'importance des zones humides de ce territoire à l'échelle internationale.

En 2025, l'Etat français a pour obligation de mettre en œuvre la Bonne Condition Agricole et Environnementale 2 « Protection des Zones Humides et des Tourbières » sur son territoire. Le choix a été fait d'appliquer cette mesure uniquement dans les sites Ramsar et par conséquent dans les sites Natura 2000 des étangs palavasiens. Cette mesure BCAE 2, à respecter pour les exploitants bénéficiant d'aides de la Politique Agricole Commune, vise la protection des zones humides et des tourbières en :

- interdisant les remblais et dépôts (tous types de déchets, terre et matériaux inertes hors fumure et matière organique et hors boues de curage des canaux et matériaux d'entretien pour les digues),
- interdisant de nouveaux réseaux de drainages en zones humides (l'entretien des drainages existants n'est pas interdit).

Une consultation de la profession agricole et des opérateurs des sites Ramsar a eu lieu le 1<sup>er</sup> août 2024 organisée par la DRAAF Occitanie présentant la méthode de cartographie des parcelles qui seront soumises au respect de la BCAE 2. Cette cartographie croise les parcelles agricoles déclarées en 2022 (Registre Parcellaire Graphique) et les zones humides effectives de l'inventaire du RPDZH (Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides). La réunion « bilan de la concertation » s'est déroulée le 8 novembre 2024, sans prise en compte des remarques formulées (absence de certaines zones humides, utilisation du RPG 2022 au lieu du RPG 2023...)

Sur les sites Natura 2000 des étangs palavasiens un certain nombre de parcelles ont été identifiées où la mesure s'applique (en vert sur les cartes ci-dessous) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les agriculteurs bénéficiant d'aides.



Secteur Vic la Gardiole



Secteur Villeneuve lès Maguelone



Secteur de Lattes et Palavas les Flots

Bien que cette mesure soit une mesure de protection des zones humides, ces consultations ont fait l'objet de remarques de la part des différents opérateurs, en particulier une mise en œuvre qui ne s'applique qu'aux sites Ramsar (hors tourbières) et par conséquent, à certains sites Natura 2000, sans prise en compte des nombreuses autres zones humides du territoire national. Cela impose donc une nouvelle réglementation aux agriculteurs dans certains sites Natura 2000.

### **3.2.2. Les contrats Natura 2000 non agricoles, non forestiers**

Pour poursuivre les actions engagées sur la Réserve Nationale de l'Estagnol, un contrat Natura 2000 avait été soumis aux services de la Région Occitanie fin 2022 et en 2023, refusé en raison de son coût. Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie, cogestionnaire de la RNN a donc sollicité en 2024 d'autres financements, le Fond vert, afin de réaliser les actions de suppression d'espèces invasives sur le site (dessouchage d'oliviers de bohème et suppression des cannes de Provence).

En 2024, aucun gestionnaire ou propriétaire n'a souhaité déposer de contrat Natura 2000 « ni, ni ». Certains gestionnaires, échaudés par la lourdeur des procédures (gestion administrative et financière) que nécessite l'élaboration, la mise en œuvre des contrats Natura 2000, pour de faibles montants, ne souhaitent plus s'engager dans ce type de contrat pour l'instant.

### **3.2.3. Les Chartes Natura 2000**

La Charte Natura 2000 est une liste d'engagements non rémunérés et de recommandations qui ont pour objectif la prise en compte par les acteurs du territoire des enjeux du site Natura 2000 dans la gestion courante de leurs activités.

Des chartes ont été signées dans le cadre de l'animation portée par le Siel, avec les partenaires suivants :

- l'association des Compagnons de Maguelone (septembre 2013 à août 2018),
- les offices de tourisme de Palavas, Frontignan et l'office intercommunal de Thau (janvier 2015 à décembre 2019),
- le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau – CPIE BT (novembre 2015 à octobre 2020),
- les acteurs cynégétiques : 8 associations de chasse locales (mars 2018 à février 2023),
- le centre nautique municipal de Palavas-les-Flots (mars 2018 à février 2023),
- Palavas Kayak de Mer (mars 2018 à février 2023).

En 2024, le renouvellement des chartes arrivées à échéance n'a pas été réalisé.

### **3.2.4. Suivi des actions non contractuelles**

Les actions inscrites dans le DOCOB sont mises en œuvre dans le cadre d'une contractualisation (Contrat Natura 2000, MAEC, Charte Natura 2000).

En dehors de ce dispositif contractuel, un certain nombre d'actions sont portées par l'EPTB à l'échelle du bassin versant et les différents gestionnaires et co-gestionnaires des espaces naturels sur le périmètre des étangs palavasiens : le CEN Occitanie, Montpellier Méditerranée Métropole (3M), Pays de l'Or Agglomération (POA), Sète Agglopolie Méditerranée (SAM), les collectivités avec la commune de Lattes qui gère l'étang du Méjean, le Conseil Départemental de l'Hérault...

Les sites disposant d'un plan de gestion sont :

Nom du site	Gestionnaires
L'étang du Méjean	Commune de Lattes -3M
La Réserve Naturelle Nationale de l'Estagnol	CEN Occitanie - OFB
Les Salines de Villeneuve-lès-Maguelone	CEN Occitanie - 3M - SAM
L'étang de Vic	CEN Occitanie - 3M - SAM
Le Bois des Aresquiers,	SAM - ONF
Les Salins de Frontignan	SAM - EID
Le marais de la Grande Palude	Commune de Vic la Gardiole - SAM

La mise en œuvre des plans de gestion des sites contribue à l'atteinte des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000 des étangs palavasiens. La participation aux différents comités de gestion des sites ou au suivi des projets et a concerné en 2024 :

- le suivi des actions mise en œuvre sur l'étang d'Ingril suite aux conflits d'usage existants (réunion du 23 janvier 2024),
- le Copil de restauration hydromorphologique des cours d'eau à l'échelle du bassin versant Lez Mosson, Etangs palavasiens porté par l'EPTB Lez (7 février 2024),
- le Copil de l'étude sur la Roubine de Vic portée par la SAM (15 février 2024),
- le comité de gestion du bois des Aresquiers et des salins de Frontignan (14 mars 2024),
- le comité de gestion de la RNN de l'Estagnol (8 avril 2024),
- le suivi de la stratégie de restauration des lagunes portée par les différents EPCI du territoire, secteur de la Madeleine et de la Capouillère (réunion technique du 9 avril et 10 décembre 2024), secteur du Méjean (réunion du 23 septembre),

- le comité technique du Plan de Gestion des Zones Humides porté par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (25 avril 2024),
- le suivi de l'étude Flux maximum admissible porté par l'EPTB du Lez (comités techniques du 1<sup>er</sup> mars, 26 avril, 14 novembre et Commission littorale du 13 juin)
- la participation aux réunions de la Commission locale de l'eau, animée par l'EPTB du Lez,
- le projet de valorisation touristique du Canal du Rhône à Sète de Voies Navigables de France (Copil du 7 octobre),
- Le suivi de l'élaboration du plan de gestion des terrains du Cdl porté par le CEN Occitanie (26 novembre 2024).

### 3.3. Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation

*Temps d'animation : 44 jours - 343 heures - 21 %*

#### 3.3.1. Informer et sensibiliser les publics préalablement ciblés

##### ❖ Lancement des Journées Mondiales des Zones Humides (JMZH) - 1 février 2024

Intégrés au réseau Natura 2000 pour ses lagunes, ses zones humides et les espèces qu'ils abritent, les étangs palavasiens sont également reconnus au niveau international par la Convention Ramsar. Labellisés en 2008 sur un périmètre un peu plus élargi que celui des sites Natura 2000, les étangs palavasiens ont accueilli le lancement des JMZH au Domaine de Fangouse sur la commune de Lattes.

En partenariat avec Ramsar France, le Pôle relais lagunes méditerranéennes et l'EPTB Lez, cette journée a permis à près de 110 personnes d'échanger autour de 2 grands sujets : « Zones humides et bien-être humain » et « Adaptabilité des zones humides au changement climatique ».

Après les discours d'accueil des différents élus du territoire dont Véronique Négret, présidente du Comité de pilotage des sites Natura 2000 des étangs palavasiens, Raphaël Mathevet, Directeur de Recherche au CEFE/CNRS a introduit cette journée en proposant quatre messages importants autour des notions d'attachements, de résilience des zones humides et d'adaptation au changement climatique. Il était accompagné par Sylvain Pongi, dessinateur, qui a su illustrer avec beaucoup d'humour les propos et échanges de cette journée.

Cette année, le lancement national de la JMZH a été organisé sous un format inédit d'ateliers participatifs en lieu et place des habituelles tables rondes. Huit ateliers ont été préparés et animés par l'équipe du FRENE, réseau français d'éducation à la nature.

L'après-midi, des visites étaient organisées dont deux sur des sites emblématiques des sites Natura 2000 que sont, le site naturel protégé du Méjean et le lido des Aresquiers. Ce lancement a été une réussite, riche en échanges et en production grâce à l'ensemble des partenaires et gestionnaires qui se sont impliqués dans cette aventure.



Les ateliers



Illustration de Sylvain Pongi



Visite sur le site du Méjean



Visite sur le lido des Aresquiers

### ❖ La 12<sup>ème</sup> édition de Galerie Ephémère 2024

Le lancement des JMZH sur les étangs palavasiens était l'occasion d'y associer la 12<sup>ème</sup> édition de la Galerie Ephémère, le plus grand évènement à l'échelle nationale des JMZH. Organisée le 2 février 2024, par le CEN Occitanie et ses partenaires sur le site naturel protégé des Salines de Villeneuve-lès-Maguelone, cet évènement hybride qui a pour ambition de provoquer la rencontre des amoureux de la nature et des amateurs d'art, propose un programme éclectique (visite guidées, ateliers expositions...) autour des œuvres réalisées spécialement par des artistes régionaux dans l'ancien bâtiment des sauniers. En 2024, l'EPTB Lez participait à la journée d'inauguration. Cette année a été également l'occasion de battre un record de fréquentation, avec plus de 6000 visiteurs sur le site.



### ❖ Action de sensibilisation et d'informations de la Commission du CESER Occitanie

Sollicitée par Emilie Varaud, vice-présidente de la commission n°6 « Littoral, Coopérations transfrontalières et méditerranéennes, Europe » du CESER Occitanie (Conseil économique social et environnemental), la matinée du 19 mars 2024 a été consacrée à la présentation à une trentaine de membres de cette commission des enjeux globaux liés à l'eau et l'importance des zones rétro littorales constituées des lagunes et des leurs zones humides. Deux réunions préparatoires (11 mars et 14 mars 2024) ont eu lieu afin de bien cerner les attentes pour cette intervention qui s'est déroulée en deux temps :

- la présentation des enjeux liés à l'eau sur le bassin versant du Lez et des différentes politiques publiques concernées, par Hélène Fabrega, animatrice du SAGE Lez, Mosson, Etangs palavasiens,
- Une présentation des sites Natura 2000 des étangs palavasiens, et du rôle indispensable joués par les lagunes et leurs zones humides périphériques (enjeux de biodiversité, rôle dans le cycle de l'eau, enjeux économiques et sociétaux), par Sandrine Navarre, animatrice Natura 2000.



Les Conseillers de la Commission n°6 du CESER Occitanie - Salines de Villeneuve-lès-Maguelone

### ❖ Guinguette volante à Pérols - 4 au 6 octobre 2024

La Guinguette volante est un dispositif scénographique poétique et joyeux développé par le CPIE du Bassin de Thau pour échanger et sensibiliser les habitants aux enjeux littoraux de leur territoire. Au programme de ces trois jours d'animations scientifico-ludiques : des balades, des expositions, des spectacles grâce à la mobilisation des acteurs des collectivités, syndicat de gestion, associations d'éducation à l'environnement et des artistes du territoire.

Trois réunions de préparation (17 avril, 22 mai et 27 août 2024) ainsi que des échanges avec les partenaires ont été nécessaires à l'organisation de cet événement.

L'ETPB Lez était présent avec un stand et sa maquette du bassin versant qui permet d'aborder de nombreuses thématiques liées à l'eau, la biodiversité dans les sites Natura 2000, l'importance de préserver ces ressources... Une balade au bord de l'étang du Méjean, organisée conjointement avec l'atelier « D'en Haut » était prévue cependant les participants ne se sont pas présentés.

Ce sont tout de même 230 personnes qui ont été informées et sensibilisées lors de cette journée du samedi 5 octobre, la manifestation ayant été annulée le dimanche en raison des mauvaises conditions météorologiques.



Le stand de l'EPTB Lez



## ❖ Communication - achat des droits d'auteur d'illustrations

Afin d'actualiser certains documents de communication anciens mais toujours très demandés par le grand public et les gestionnaires, l'EPTB a acquis les droits d'utilisation de 30 illustrations de faune et de flore méditerranéennes, de milieux et paysages à Cyril Girard. Ces illustrations permettront la mise à jour des documents de présentation, de sensibilisation et tous supports élaborés pour valoriser les étangs palavasiens.



### **3.3.2. Autres actions d'information, de communication et d'échanges**

Dans le cadre de l'animation, la participation à différents événements, ou projets de sensibilisation et de communication a concerné :

- l'Atlas de Biodiversité Communale de Thau (réunion du 25 janvier 2024, comité de pilotage le 28 mai 2024),
- la Fête de la Nature (le 18 mars 2024, réunion bilan de l'édition 2024 et le 27 mars 2024, réunion de préparation de l'édition 2025),
- l'élaboration d'une fresque sur la Mosson, à l'image de celle réalisée sur le Lez (réunion du 25 juin),
- le projet KSE Occitanie, « Kit Sportifs Engagés pour les acteurs des sports nautiques en Occitanie » qui est la déclinaison et l'adaptation d'outils de sensibilisation existants à destination des associations et clubs de sports nautiques (échanges du 3 septembre 2024),
- la préparation de l'Eductour 2025 avec le CEN Occitanie, à destination des animateurs du CPIE BT et du CPIE APIEU réalisant leurs animations sur les différents sites Natura 2000 du territoire mais également ouvert aux agents des Offices de tourisme,
- le projet Biodiv'Sport, démarche nationale portée par la LPO et le CPIE du Bassin de Thau (entretien du 6 décembre 2024).

Concernant le volet « échanges d'expériences professionnelle », du temps a été consacré à :

- une visioconférence proposée par le CNPN (7 mars 2024) sur les attentes en matière de dérogations à la destruction des espèces protégées et les mesures compensatoires,
- une réunion sur le fonctionnement trophique des marais rétro-littoraux, organisée par le pôle relais lagune et l'Union des marais de la Charente maritime (13 mars 2024),
- des échanges avec l'OFB sur l'évaluation de l'impact l'activité de pêche en lagunes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire (12 avril 2024),
- la restitution du programme de suivi LARIMED, suivis des larolimicoles sur la façade méditerranéenne (18 avril 2024) organisée par le CEN Occitanie,
- une visioconférence sur le suivi FILMED organisée par l'Office de l'environnement de Corse et le pôle relais lagunes (24 avril 2024),
- des échanges avec un groupe d'étudiants d'AgroPariTech sur le projet d'audit patrimonial commandité par l'Union Nationale des CPIE et le CPIE Bassin de Thau (29 avril 2024, restitution du 23 mai 2024),
- au groupe de travail sur l'anguille en lagune organisé par MRM (16 mai 2024),

- le comité technique du Plan Régional d'Actions en faveur des lagunes temporaires méditerranéennes organisé par le CBN Med (4 juin 2024),
- des échanges avec un groupe d'étudiants d'AgroParisTech sur la problématique du moustique en région méditerranéenne (30 octobre 2024, restitution du 15 novembre 2024),
- la visioconférence du Réseau des Gestionnaires d'Espaces Naturels d'Occitanie (17 décembre 2024),

### **3.3.3. Participation à la vie du réseau Natura 2000**

La participation à la vie du réseau Natura 2000 en 2024 a concerné :

- le séminaire régional Natura 2000 organisé par la Région Occitanie, uniquement sur la journée du 5 février 2024 à Carcassonne,
- la participation au suivi du Chabot du Lez (3 juillet 2024) dans le cadre de la mise en œuvre des actions du site Natura 2000 « Lez » portée par l'EPTB Lez,
- l'organisation d'une visite des sites Natura 2000 des étangs palavasiens, le 22 octobre 2024 avec Sarah Pontet, en charge de l'animation des sites de l'Etang de l'Or nouvellement arrivée en poste,
- la participation au comité de pilotage du site Natura 2000 « Posidonies de la Côte palavasienne » qui s'est déroulé le 26 novembre à Palavas les flots

## **4. Suivi de la mise en œuvre du Document d'Objectifs**

*Temps d'animation : 35 jours - 273 heures - 17 %*

### **❖ Groupe de travail et rendez-vous individuels**

Dans le cadre du suivi des actions de gestion portées par les gestionnaires ou d'autres acteurs et au-delà des discussions informelles, des rendez-vous peuvent être organisés sur des thématiques particulières ou les projets en cours et à venir.

Les rendez-vous avec les gestionnaires ont concerné :

- un point d'avancement des projets avec la Métropole de Montpellier (13 juin 2024),
- un point d'avancement des projets avec la SAM (14 novembre 2024).

Suite au retrait du projet agroenvironnemental sur les sites des étangs palavasiens et pour identifier les projets susceptibles de bénéficier aux agriculteurs du territoire, la chargée de mission a :

- participé à un groupe de travail et de démonstration sur le projet FIBANI porté par la Métropole de Montpellier (10 juin 2024),
- rencontré la Chambre d'Agriculture de l'Hérault (12 novembre 2024) pour évaluer les possibilités de rattachement à des projets existants.

La Prud'homie de Palavas-les-Flots souhaite élaborer un plan de gestion halieutique sur son territoire (étang de l'Or et palavasiens à l'exclusion de l'étang d'Ingril). Deux réunions ont été organisées (23 avril et 19 novembre 2024) afin d'échanger sur ce projet et d'autres thématiques liées à la pêche aux petits métiers. Un courrier a également été rédigé par l'EPTB Lez afin de soutenir et d'appuyer la Prud'homie dans ces démarches.

### ❖ Comité de pilotage de présentation du bilan 2023 et relations avec la présidence

Au cours de l'année 2024, le comité de pilotage s'est réuni le 9 avril à Villeneuve-lès-Maguelone. Une présentation du transfert de la gestion des sites Natura 2000 à la Région Occitanie a été présentée et les inquiétudes soulevées par ce transfert, ainsi que le bilan d'activité de l'année 2023 à l'ensemble des acteurs présents.

Cette matinée a également été l'occasion de présenter différentes actions portées par les gestionnaires des terrains du Conservatoire du littoral, Gwenaëlle Faucon (Lattes) pour le site Naturel protégé du Méjean, Héloïse Durand (CEN Occitanie) pour les Salines de Villeneuve lès Maguelone et Sandrine Lafont (SAM) pour le Bois des Aresquiers et les Salins de Frontignan.



Au cours de l'année 2024 des échanges réguliers (téléphoniques et mail) ont eu lieu avec Véronique Négret, afin de la tenir informée des actions en cours et à venir ou d'échanger sur des thématiques particulières. Deux rendez-vous ont été organisés, le 26 mars et le 18 juin 2024.

### ❖ Rapport d'activités et suivi financier

Le présent rapport d'activités a été réalisé sur une période de 12 mois, du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024**. Le suivi administratif et financier a consisté à :

- établir le bilan 2024 de l'animation,
- établir la demande de subvention 2025,
- établir la programmation financière pour 2025 et les besoins d'animation.

### ❖ Fonctionnement EPTB Lez

Le temps passé nécessaire au fonctionnement interne de l'EPTB Lez est intégré à cette rubrique et concerne la participation aux réunions de service, aux conseils syndicaux, la rédaction des rapports, bilans d'activité...

## 5. Mise à jour du Document d'Objectifs

*Temps d'animation : 12 jours - 94 heures - 6 %*

Le Siel a mené en 2017 une évaluation du DOCOB. Cette évaluation a conclu à la nécessité de mettre à jour le DOCOB, qui implique la mise à jour des diagnostics socio-économique et environnemental ainsi que le plan d'actions tout en conservant les objectifs de gestion.

La mise à jour a débuté fin 2019, s'est poursuivi en 2020 et 2021 mais a pris du retard compte tenu de la crise sanitaire et du changement de chargée de mission.

### **5.1. Mise à jour de la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire**

La mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 « Etangs palavasiens », projet mutualisé avec le Syndicat Mixte de l'Etang de l'Or (Symbo) sur le site « Etang de Mauguio », engagée en 2020, a été finalisée tout début 2022.

Comme déjà évoqué en 2021 et au regard de son utilisation au cours de l'année 2022, de multiples erreurs ont été relevées.

Le 22 février 2024, une réunion avec Laure Sirvent du CBN a permis de se rendre compte qu'une partie des données de corrections n'avaient pas été intégrées par le bureau d'études Isea dans la cartographie finale et qu'elles ne pourraient pas être intégrées simplement à posteriori.

Des discussions ont été engagées en 2024 pour reprendre cette cartographie en s'appuyant sur les cartographies existantes des sites naturels protégés qui occupent une grande partie du site Natura 2000 « Etangs palavasiens » (sites des Salines de Villeneuve, RNN de l'Estagnol, Bois des Aresquiers, Salins de Frontignan, ENS des Pradettes, ENS du Pouzol...).

Fin 2024, une demande de financement de 20 000 euros a été faite auprès de la Région et de l'Etat dans le cadre du financement de l'animation Natura 2000, pour lancer ce travail en 2025. La Région n'a pas répondu favorablement à cette demande et la seule possibilité reste un financement de la DREAL Occitanie et/ou de la DDTM 34, sous réserve d'avoir les crédits disponibles en 2025.

### **5.2. Mise à jour des données faune et flore**

Les données concernant la faune et la flore ont été mises à jour en 2023 dans le cadre du stage de Paul Marlier de Master II. La synthèse des espèces d'intérêt communautaire, autres que les oiseaux, a été présentée lors du Comité de pilotage du 9 avril 2024. Quelques données supplémentaires restent à intégrer issues des travaux réalisés dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) de Villeneuve-lès-Maguelone et de Thau.

Il s'agit également, pour certaines espèces qui ont été ajoutées au Formulaire Standard des Données (FSD), de revoir la responsabilité du site pour leur conservation. En effet il est nécessaire que le site Natura 2000 présente des caractéristiques essentielles à la survie et la reproduction de l'espèce pour qu'elles intègrent le FSD.

### **5.3. Mise à jour du diagnostic socioéconomique**

La mise à jour du diagnostic socioéconomique n'a pas été réalisée en 2024 et est reportée à une date ultérieure

## **6. Veille environnementale**

*Temps d'animation : 60 jours -468 heures - 29 %*

L'animation du site Natura 2000, c'est aussi informer et conseiller les acteurs pour une bonne prise en compte des enjeux environnementaux mais également la mise en place d'une veille environnementale en lien avec la police de l'eau et de l'environnement, le suivi des projets d'aménagements pouvant impacter le périmètre du site et la mise en forme et la valorisation des données liées à la biodiversité et aux enjeux.

## 6.1. Informations et conseils aux acteurs pour une bonne prise en compte des enjeux

L'information, le conseil aux acteurs ou le suivi de certaines opérations ont concerné en 2024 :

- le suivi des études portées par le Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre du projet de Maison du Littoral, réunion du 19 février 2024,
- le suivi des travaux de réfection et de végétalisation de la berge nord du Canal du Rhône à Sète entre Palavas-les-Flots et Villeneuve-lès- Maguelone avec VNF, Yvan Tavaud (Naturalia environnement) et la société Philippe Frère :
  - visites de suivi d'avancement des travaux les 15 mai, 31 juillet, 20 novembre (visite inopinée) et 2 décembre 2024,
  - conseil pour le prélèvement de végétaux sur le casier du Mas d'Angoulême suite au problème d'approvisionnement de plants pour la végétalisation de la berge, échanges avec les gestionnaires et visite du casier le 22 octobre 2024,
  - une visite sur site le 17 juillet 2024, suite au signalement des gardes du littoral du CEN Occitanie, de dépôts d'enrochements et de pneus sur les terrains du Cdl, et réunion du 3 octobre avec VNF suite à ce constat,
  - la participation à l'inauguration des travaux en présence du sous-préfet de l'Hérault le 13 décembre 2024.



*Travaux le 15 mai*



*Travaux le 31 juillet*



*Berge végétalisée le 2 décembre*

- la préparation des travaux de réfection d'une buse située sous la route départementale D60 qui relie l'étang d'ingril aux délaissés d'ingril. Le 28 novembre, une réunion a eu lieu avec le Syndicat Mixte du Bassin de Thau pour faire un point sur les travaux prévus, suivie d'une visite sur le terrain, le 5 décembre 2024 avec le SMBT et le bureau d'études en charge du projet.
- La démolition de la Villa Paradis, visite du 8 octobre 2024, déconstruction soumise à évaluation d'incidence.

## 6.2. Evaluations des incidences

L'animation implique de mettre à disposition des porteurs de projets l'information relative au DOCOB dans le cadre des procédures d'évaluations des incidences. Dans la plupart des cas cela implique la relecture des dossiers, des demandes de compléments, la transmission de recommandations, des réunions et visites de terrain avec le porteur de projet et la participation au suivi de chantier.

Certains dossiers, non soumis à évaluation des incidences, font tout de même l'objet de recommandations afin que la mise en œuvre des projets ne portent pas atteinte aux habitats ou aux espèces présentes sur les sites.

La majorité des dossiers en 2024 concernent des évaluations d'incidences simplifiées listées ci-après.

Pour les manifestations sportives ou culturelles, 10 manifestations soumises ou non à évaluation des incidences ont été accompagnées :

- l'édition 2025 de la manifestation « les boucles de Maguelone »,
- l'édition 2024 de la course « les galopades du Méjean »,
- la course de VTT, « La Mirevalaise »,
- le tournage du court métrage « le Bateleur » prévu sur les propriétés de VNF et le DPM (14 mai 2024),
- la fête de la Mer à Villeneuve-lès-Maguelone (réunion du 16 avril 2024),
- le tournage du film « Le peuple des marais » sur l'étang d'Ingril (réunion du 7 juin 2024),
- le projet Swimrun qui combine course et natation en lien avec Auriane Jones, animatrice du site Natura 2000 « Posidonies de la côté palavasienne » au sein de l'Entente du Golf d'Aigues Mortes (visite de validation du parcours de l'édition 2024, le 28 février, réunion pour l'organisation de l'édition 2025, le 24 septembre 2024),
- les Estivales, manifestation festive organisé par le Syndicat AOC Languedoc, qui se déroule sur le site du Pilou à Villeneuve lès Maguelone, tous les mercredis de l'été en soirée.
- la manifestation « LagunaFest » devenue « Lost in Laguna » du 6 juillet 2024. Cet évènement de musique électronique se déroule depuis 2021 sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone au cœur des étangs palavasiens sur le site du Pilou. Non soumis à évaluation des incidences du fait du nombre de participants inférieur au seuil requis. Un rendez-vous a été pris avec les organisateurs de cette manifestation (28 mai 2024) afin de faire les recommandations nécessaires à son bon déroulement (vigilance sur le stationnement des participants, pas de baignade dans les étangs, nettoyage, niveau sonore...). Un suivi des oiseaux a été réalisé avant, pendant (suivi du 6 juillet 2024) et après la manifestation. En dehors du fait que les oiseaux s'éloignent de la zone, il est difficile, voire impossible d'évaluer l'impact de l'évènement sur ces espèces.
- La « 42ème fête Départementale » course organisée par la FFRandonnée de l'Hérault.

Pour les projets de travaux et autres projets soumis ou non à évaluation des incidences, les dossiers ont porté sur :

- les travaux de pose de clôture et d'entretien de la voie ferrée SNCF au droit de la RNN de l'Estagnol (dossier non finalisé en 2022, repris en 2023 avec une modification du projet, toujours en cours en 2024) avec :
  - une visite sur site le 8 janvier 2024 avec la DREAL Occitanie, la DDTM 34, le CEN Occitanie, SNCF Réseau et la société EGIS,
  - une réunion avec la DREAL Occitanie, la DDTM, le CEN Occitanie du 26 janvier 2024 pour s'accorder sur les préconisations à transmettre à SNCF Réseau.
- L'implantation d'une antenne mobile Free sur Palavas les flots,

- le suivi des actions de démoustication réalisées par l'EID de l'année 2023 (réunion préparatoire avec le CEN Occitanie du 19 mars 2024 et réunion bilan de l'EID du 22 mars 2024),
- Le survol des lignes électriques à haute tension réalisé par RTE dans le cadre de leur mission de surveillance et d'entretien du réseau de transport d'électricité,
- les études relatives aux futurs travaux de réfection des berges du Canal du Rhône à Sète entre Villeneuve-lès-Maguelone et Frontignan (VNF),
- l'implantation de cages de grossissement d'holothuries (concombres de mer) dans l'étang du Prévost (réunion du 12 juin 2024),
- le projet de dragage du Lez,
- une sollicitation pour le renouvellement des concessions de plage sur Frontignan,
- Le renouvellement de l'évaluation des incidences des actions de démoustication de l'EID (réunion du 22 mai et du 18 décembre 2024 avec le bureau d'études ECOMED).

Fin décembre 2024, de nombreux échanges ont eu lieu entre certains animateurs de sites Natura 2000 littoraux insatisfaits par les 2 rapports transmis par l'EID, l'un commun à tous les sites, l'autre présentant les mesures de réduction et d'atténuation par site (visioconférence du 17 décembre 2024). Un mail commun à 9 structures animatrices a été adressé le 19 décembre aux services de l'Etat (DREAL et DDTM), Région et EID alertant sur les erreurs présentes dans ces documents et les délais trop courts de réponse.

Un tableau reprenant l'ensemble des remarques et interrogations des animateurs a également été élaboré au mois de décembre et envoyé en janvier 2025 aux mêmes services.

Aucune réponse n'a été apportée à ce jour par les services de l'Etat et de la Région aux remarques transmises par les animateurs.

Le survol de drone n'est à ce jour, pas soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Cependant il est aujourd'hui un outil très utilisé pour réaliser films, photos aériennes, cartographies, relevés bathymétriques... Selon les secteurs et les périodes, ces vols peuvent avoir un impact et provoquer du dérangement sur les espèces protégées. En 2024, des recommandations ont été faites selon la localisation et les périodes de réalisation en lien avec les gestionnaires des espaces concernés pour 10 demandes de survol de particuliers ou d'entreprises :

- demande de la société Cinévol pour des prises de vue par drone dans le cadre de la réalisation d'un film institutionnel pour la Région Occitanie (mars 2024),
- demande de survol de l'entreprise Yellow Scan dans le cadre d'une démonstration de relevé bathymétrique au-dessus du Domaine des Moures (avril 2024),
- demandes de survol de drone de la société Géofit mandaté par VNF sur le Canal du Rhône à Sète (février 2024 et août 2024),
- demande de survol de M. Losma pour la réalisation d'images des travaux de réfection de la berge nord du CRS,
- demande de survol et prises de vue de la Cathédrale de Maguelone pour l'émission de France 3 « La Météo des cartes » (mai 2024),
- demande de survol d'un particulier pour des prises de vue de la Cathédrale de Maguelone et les étangs (août 2024),
- demande de survol d'un particulier pour des prises de vue des étangs d'Ingril et de Vic,
- demande de l'entreprise Lineup océan pour un survol de Palavas les Flots (septembre 2024),
- demande de survol par la société Vision By Sky d'une propriété située sur les berges de l'Etang de Vic pour la réalisation de prises de vue pour la série « Demain nous appartient » (septembre 2024).

### 6.3. Veille environnementale

Dans le cadre de cette veille environnementale plusieurs signalements ou des compléments d'informations ont été réalisés auprès des services de l'Etat et des collectivités concernées. Des visites sur le terrain peuvent également être nécessaires suite à la transmission d'informations par les acteurs du territoire.

- Présence de remblais aux Cabanes de l'Arnel sur la végétation de la berge de l'étang de l'Arnel à Palavas les Flots. Un dépôt de terre a été signalé aux services de la commune et de l'Etat, pratique courante des habitants de ces « cabanes » pour ensuite stationner leur véhicule. Au-delà de la destruction de l'habitat des berges engendrée, ce remblai de terre a entraîné l'installation d'une espèce invasive sur cette berge, la Canne de Provence (*Arundo donax*).



Photo du 23 janvier 2024



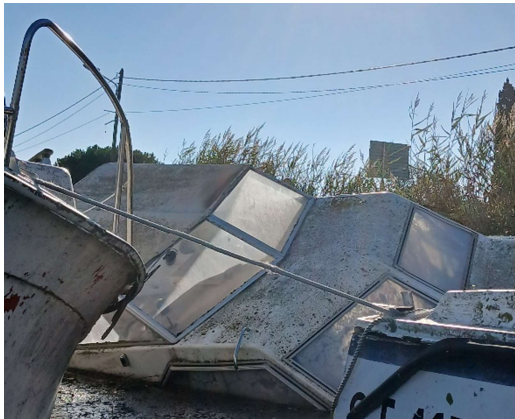
Photo du 25 septembre 2024 avec véhicule et invasive

- Une pollution aux premières Cabanes du Lez à Palavas-les-Flots signalée par un habitant. Une visite sur site le 4 juin 2024, n'a pas permis de localiser, ni de confirmer cette pollution.
- L'activité d'une guinguette signalée comme illégale à l'entrée des cabanes de l'Arnel à Palavas les Flots.  
Une habitante des Cabanes de l'Arnel a signalé à l'EPTB Lez, ainsi qu'à la commune de Palavas-les-Flots, à sa police municipale, des nuisances sonores et lumineuses importantes la nuit dues à des festivités organisées sur une parcelle située sur les berges de l'Arnel. D'après les informations recueillies, cette paillote active depuis l'été 2023, accueille des bus de noctambules et n'aurait aucune autorisation pour l'organisation de tels événements (retour des habitants après contact pris auprès de la police municipale). Relancée par les habitants, la gendarmerie a contacté la DDTM 34 qui s'est rapprochée de l'EPTB Lez pour recueillir plus d'informations sur cette activité localisée sur du DPM et du DPF.  
Le 12 novembre 2024, une visite sur site a été organisée avec la DDTM34, VNF et l'EPTB Lez pour bien identifier le secteur concerné avant réalisation d'un constat par les services de l'Etat et mise en demeure.
- Inventaire des épaves situées sur le Lez : suite aux observations de plusieurs bateaux abandonnés le long du Lez, l'EPTB Lez a souhaité réaliser un état des lieux sur le secteur du Lez aval situé sur la commune de Palavas-les Flots. Le 15 novembre 2024, Julien Senaux, technicien à l'EPTB Lez et Sandrine Navarre, accompagnés de l'association Sentinelles de Rivières qui assure le nettoyage de la zone, ont parcouru le tronçon en canoé afin de comptabiliser les pontons et épaves flottantes. Le résultat fait état de :
  - 11 épaves coulées,
  - 20 épaves abandonnées encore flottantes,
  - 9 pontons dégradés.

Ces épaves et pontons posent des problèmes de sécurité des biens et des personnes face aux embâcles qu'ils peuvent engendrer lors d'inondations. C'est également une source de pollution importante pour le Lez, les lagunes et les zones humides adjacentes, sans compter l'image du territoire qui en pâtit.

Lors de cette sortie, la présence de cabanes a également été constatée sur des terrains du Conservatoire du littoral.

Des solutions seront à discuter avec les parties prenantes, les collectivités territoriales et leurs groupements, la Région Occitanie, les services de l'Etat... afin de trouver les solutions et les financements nécessaires à l'enlèvement de ces épaves et pontons.



*Bateau en cours de naufrage*



*Cabane sur les terrains du Cdl*

## **7. Relations avec les services de l'Etat et fonctionnement**

*Temps d'animation : 10 jours -78 heures - 5%*

### **❖ Suivi administratif avec les services de l'Etat et de la Région**

Des échanges réguliers ont lieu avec les services de l'Etat et en particulier la DDTM de l'Hérault et les services de la Région Occitanie, qui concerne le suivi administratif et financier des demandes de subvention et de paiement, élaboration du cadre financier, programme d'activité, préparation des comités de pilotage, des signalements ou visites de terrain...

### **❖ Visite des sites Natura 2000 « Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol » avec les services de l'Etat**

Une visite avec la Direction de la Mer et du Littoral de la DDTM 34 a été organisée le 28 novembre 2024 sur le site des étangs palavasiens afin de présenter les enjeux du site, les secteurs où se déroulent certaines manifestations ainsi que les travaux de la berge nord du Canal du Rhône à Sète. La DDTM étant l'organisme sollicité pour les demandes d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, cette visite a permis aux personnes en charge de ces demandes de mieux se représenter les lieux et d'en connaître les enjeux.

## 8. Suivis et études

*Temps d'animation : 18 jours -140 heures - 9 %*

### 8.1. Suivis physico-chimiques des lagunes

Les suivis physico-chimiques réalisés par l'EPTB Lez qui ont débuté à l'automne 2020 se sont poursuivis en 2024 à raison de 2 demi-journées par mois.

28 points de suivis ont été définis sur l'ensemble du site, de la commune de Palavas à celle de Frontignan. Compte tenu de l'étendue du territoire, celui a été divisé en 2 secteurs, les palavasiens « Est » et « Ouest ». Les suivis sont donc effectués sur deux demi-journées. Les paramètres suivis sont limités à :

- la température,
- la salinité,
- la conductivité,
- les hauteurs d'eau là où des échelles sont installées.

Ce suivi permet de réaliser une veille sur le terrain mais également d'informer et de sensibiliser les publics rencontrés (pêcheurs de loisirs, promeneurs, pratiquants d'activités de pleine nature...). En 2024, 24 sorties (2 par mois) ont été nécessaires pour réaliser ce suivi

### 8.2. Autres suivis et études

#### ❖ Le Blongios nain (Botaurus minutus)

Le CEN Occitanie organise des suivis d'espèces sur les sites dont il assure la gestion, dont le Blongios nain, le plus petit héron européen. En 2024, la soirée du 24 juin a été consacrée à ce suivi avec les salariés et bénévoles sur le site du Boulas-Vagaran.



*Blongios nain-© Xavier Rufroy*

#### ❖ La Tortue Caouanne (Caretta carreta)

La surveillance des plages a été maintenue en 2024 par le CEN Occitanie et toutes les personnes souhaitant s'impliquer dans la préservation de cette espèce sur les sites Natura des étangs palavasiens, en particulier le lido de Villeneuve-lès-Maguelone.

En 2024, le littoral méditerranéen français a accueilli 10 pontes de Tortue caouanne, contre 15 en 2023. Un seul nid était présent dans l'Hérault cette année, au Cap d'Agde. Malheureusement aucun tortillon n'a émergé, probablement du fait d'une ponte tardive et de la baisse des températures en fin de saison estivale.

#### ❖ Le Crabe Bleu (Callinectes sapidus)

Originaire de l'océan atlantique, le Crabe bleu est une espèce invasive qui colonise depuis les années 50 la mer méditerranée et ses lagunes. Extrêmement agressif et destructeur, ses populations se sont multipliées ces dernières années impactant notamment l'activité de pêche aux petits métiers.

Un plan d'action régional animé depuis 2022 par le pôle relais lagunes méditerranéennes en partenariat avec les DREAL Occitanie, PACA et Corse, l'OEC (Office de l'environnement



*Crabe bleu mâle-© GIPREB*

de la Corse) et l'OFB assure le suivi de cette colonisation et de son impact, les travaux de lutte et de recherche.

Sur les étangs palavasiens, 2024 a vu les prises de Crabe bleu se multiplier au printemps et à l'automne. Les pêcheurs de la Prud'homie de Palavas les Flots ont été informés des programmes en cours et sollicités afin d'assurer la remontée des informations relative à la localisation, les quantités pêchées auprès du pôle relais, afin d'améliorer son suivi.

Cette espèce ne pourra pas être éradiquée, il s'agit aujourd'hui de maintenir ses populations à des effectifs acceptables et qui permettent de maintenir l'activité de pêche locale et de limiter son impact sur la faune aquatique.

La participation à la visioconférence du 15 janvier 2024 de restitution de l'étude sur le "développement d'un outil de détection précoce du Crabe bleu par ADNe", mise en place depuis 2020 par l'EPHE-CEFE-CNRS en partenariat avec la DREAL Occitanie et à la 3ème conférence interrégionale sur le Crabe bleu du 21 novembre 2024, était l'occasion de mieux connaître l'évolution de l'invasion de l'espèce à l'échelle méditerranéenne, sa biologie, les études scientifiques en cours ainsi que les actions de gestion et de lutte engagées ou envisagées.